



CONSEIL SCIENTIFIQUE de l'INRAE

Compte-rendu de mandat des élu·es soutenu·es par la CGT-INRAE

Septembre 2025

Octobre 2025 - Elections de vos représentant·es au CS de l'INRAE

Tout le monde vote : catégorie C, B ou A, titulaires, non titulaires, chercheurs ou ITA.

Du 7 au 14 octobre 2025, votez et faites voter pour les candidat·es soutenu·es par la CGT-INRAE et présent·es dans TOUS les secteurs de vote !

[Voir sur notre site !](#)

Compte-rendu de mandat (2020-2025) des actuel·es élu·es CGT au CS de l'INRAE

Sommaire

- Introduction
- Porter la voix des agent·es de l'INRAE pour une autre organisation et contre la précarité dans la recherche
- Le financement récurrent : la lutte contre la précarité des ressources
- L'orientation scientifique
- La lutte pour l'indépendance de la recherche
- Interventions sur l'éthique de la recherche et pour la paix
- Les libertés académiques
- Conclusion

Introduction

En octobre 2020, un nouveau CS (*Conseil Scientifique*) a été élu. Elu·es des secteurs PHASE, BAP, AGROECOSYSTEM / MATHNUM, ECODIV/AQUA et SPE, nous avons exercé notre mandat à partir d'une profession de foi, commune à tous les secteurs (1), et soutenue par la CGT-INRAE.

A la veille du renouvellement du CS de l'INRAE en octobre prochain, nous rendons ici compte de notre mandat.

Porter la voix des agent·es de l'INRAE pour une autre organisation et contre la précarité dans la recherche

La mandature (décembre 2020-septembre 2025) a été marquée par la mise en œuvre à l'INRAE de la très contestée « LPR » (*Loi de Programmation pour la Recherche*) promulguée en pleine crise du COVID. Tandis que les mesures salariales annoncées, déjà insuffisantes à résorber la perte de pouvoir d'achat, ne sont même plus tenues, les effets de déstructuration se sont fait sentir à l'INRAE avec la mise en place des Chaires de Professeurs Juniors (CPJ) et d'autres dispositifs d'emploi précaire.

Nous avons alerté sur les conséquences et incité le CS à prendre position notamment contre la précarité, via une motion, malheureusement rejetée par la majorité du CS, mais inscrite à son procès-verbal (2).

L'avis finalement adopté lors de cette session (3) exprime toutefois de sérieuses réserves sur les nouveaux statuts précaires encouragés par la LPR.

Revenant à la charge ultérieurement, nous avons obtenu que le CS demande une révision de la note de service établie par la DG sur les contrats de mission à l'INRAE, et qu'elle s'engage à en faire un usage « marginal » (4).

Le financement récurrent : la lutte contre la précarité des ressources.

L'explosion de la précarité des emplois résulte de la baisse des recrutements de personnels permanents, notamment ITA, et du fonctionnement en mode « projet » devenu la norme depuis l'instauration de l'ANR (*Agence Nationale pour la Recherche*) en 2005.

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer l'extraordinaire dissipation de temps et d'énergie consacrés à la réponse à des appels d'offre souvent très sélectifs et à l'évaluation de ces réponses. **Afin d'évaluer de façon objective l'ensemble des conséquences de ce fonctionnement et de provoquer une prise de conscience de la DG INRAE (*Direction Générale de l'INRAE*) de cette problématique, nous avons relancé le système d'auto-saisine du CS**, comme cela avait été le cas sur la question de la propriété intellectuelle dans le végétal (5).

En plus de la question du financement, nous avons proposé un second sujet sur les partenariats publics / privés et la problématique des conflits d'intérêt.

Malheureusement, la majorité du CS n'a pas jugé ces questions pertinentes, et lorsque nous avons mis les questions financières sur le tapis, il nous a été constamment opposé que « celles-ci n'étaient pas du ressort du CS », comme si la Science pouvait exister comme entité pure et désincarnée, indépendamment des moyens. **Le CS a préféré engager une étude sur les « structures de décision » des recherches, en excluant la partie financement. Sans nier l'intérêt de ce travail, nous défendons l'idée que les décisions d'orientation scientifique ne sont pas indépendantes des modes de financement**, et que les succès, échecs et opportunités du financement sur projet modèlent fortement la science en influant significativement sur les capacités de recherche des laboratoires et en entraînant un recours de plus en plus massif à l'emploi précaire.

Refusant la compétition imposée entre laboratoires au nom du mode « projet », et de la dispersion en résultant, nous n'avons eu de cesse de rappeler que l'INRAE est avant tout un outil privilégié pour organiser, optimiser et mettre en commun nos forces. A ce titre, **nous avons dénoncé un rapport de la cour des comptes paru début 2022 qui reprenait le refrain de transformer les organismes de recherche, dont l'INRAE, en « agence de moyens ».** A notre initiative, le CS a exprimé son rejet de cette proposition (6).

L'orientation scientifique

Nous sommes régulièrement intervenu·es au CS sur les questions scientifiques relatives à nos domaines de compétence. Nous avons ainsi souligné les besoins de recherche dans certains domaines, notamment en sciences humaines, en pointant que la question du travail n'était pas suffisamment abordée dans les programmes pluridisciplinaires, que ce soit ceux de l'INRAE ou bien des plans d'investissement d'avenir.

Plus généralement, nous avons défendu une vision plus multifonctionnelle et moins tournée vers la seule satisfaction des besoins de l'industrie agroalimentaire, de l'agriculture et des recherches associées, pour **aller vers une véritable mise en chantier de la transition agro-écologique** dont le pays a besoin (7).

La lutte pour l'indépendance de la recherche

Au lieu de répondre aux problèmes de l'agriculture française par des politiques de prix permettant une véritable transition agro-écologique, **les gouvernements et les organisations agricoles majoritaires s'en sont pris régulièrement aux normes environnementales, à l'encontre des connaissances scientifiques les plus récentes.**

Ainsi, lorsque le gouvernement a décidé d'une « pause » sur le plan Ecophyto et remis en question la méthodologie de mesure de l'usage des pesticides en agriculture, nous avons proposé une motion du CS protestant contre cette façon de « casser le thermomètre » et défendant les méthodes élaborées et utilisées à l'INRAE.

Même si l'avis rendu en fin de compte ne nous satisfait pas - *car ménageant selon nous beaucoup trop la décision gouvernementale*, nous avons, là encore, pu faire en sorte que le CS s'exprime (8).

Bien que le rôle de l'INRAE ne soit pas d'établir et de mettre en œuvre les normes environnementales, **l'institut a été pris à partie par deux organisations syndicales agricoles, sans aucun soutien de nos ministres de tutelle. Nous avons, là encore, réagi et obtenu que le CS s'exprime pour l'indépendance de la recherche** (9).

Interventions sur l'éthique de la recherche et pour la paix

Nous sommes intervenu·es pour **défendre l'engagement de l'INRAE sur les objectifs éthiques de la recherche scientifique publique** (10).

Ainsi, de même que suite à l'invasion de l'Ukraine, l'Institut avait immédiatement appliqué avec zèle les consignes de rupture des relations avec la Russie, **nous avons porté l'attention du CS sur la nécessité de désengager l'INRAE de toutes relations avec des institutions israéliennes**, notamment suite aux poursuites de la cour pénale internationale contre les dirigeants israéliens.

La DG INRAE (*Direction Générale de l'INRAE*) nous a assurés que l'INRAE n'était pas engagé institutionnellement avec des organismes israéliens et qu'aucun accord n'était envisagé dans un futur proche. Nous avons de plus attiré l'attention de la DG sur des relations commerciales entre sa filiale Agri-Obtentions avec une entreprise viticole opérant en territoire occupé, en violation du droit international, et obtenu que l'INRAE mette fin à ces relations (11).

Les libertés académiques

Nous avons exprimé notre réprobation des orientations ministérielles visant de soi-disant menaces « islamo-gauchistes » dans la recherche. Nous avons appuyé le choix de la direction de l'INRAE de ne pas s'impliquer dans cette croisade universitaire. Le CS a aussi apporté son soutien à des collègues harcelés sur les réseaux sociaux à ce sujet (12).

Pour finir, nous avons marqué notre grande vigilance vis-à-vis de la charte de déontologie de l'expression publique des chercheurs et chercheuses de l'INRAE. S'il est vrai que l'appartenance à l'INRAE confère à ses agent·es une autorité dans le débat public qu'ils et elles ne doivent pas instrumentaliser, **nous avons défendu le droit à l'engagement individuel de tous les personnels, et obtenu la tenue d'une table ronde sur le sujet, impliquant des membres des comités d'éthique intervenant à l'INRAE et au CNRS.** La Direction Générale de l'INRAE a dû certifier que la charte établie sous son autorité n'était pas un frein à l'expression dans l'espace public mais plutôt un guide de bonnes pratiques.

-
- (1) [Pour un INRAE 100 % public, au service de tou.te.s les citoyen.ne.s](#) : profession de foi commune des candidat·es soutenu·es par la CGT pour les élections au CS de l'INRAE de 2020
 - (2) CS INRAE du 26 janvier 2021. [Motion contre l'application de la LPR, proposée par les élu·es soutenu·es par la CGT INRAE](#).
 - (3) CS INRAE du 26 janvier 2021. Avis « [La loi 2020 1774 du 24 décembre 2020 et ses impacts pour INRAE](#). »
 - (4) CS INRAE du 6 décembre 2022. [Avis du CS relatif aux catégories de projets ou d'opérations de recherche pouvant bénéficier d'un contrat de mission scientifique](#).
 - (5) Rapport de synthèse du groupe de travail sur la [propriété intellectuelle sur les connaissances dans le secteur végétal](#)
 - (6) CS INRAE du 9 mars 2022. [Motion du CS concernant la transformation des organismes publics nationaux de recherche en agences de moyens](#).
 - (7) La note « [Une recherche pour l'Humain, la vie et la planète](#) », issue du texte d'orientation du congrès de la CGT INRAE, a été diffusée aux membres du CS.
 - (8) CS INRAE du 20 mars 2024 - Motion concernant le plan Ecophyto ([version initiale](#) // [version finalement soumise au vote jusqu'au 12 avril](#)) + [message aux collègues à ce sujet](#)
 - (9) CS INRAE du 6 décembre 2024. [Avis du CS suite à la crise agricole et au ciblage du siège d 28 novembre 2024](#)
 - (10) Avis du [COMEPR](#) : [Avis N°10 — Implications éthiques des grands accords internationaux : objectifs du développement durable et climat](#).
 - (11) Lire le message national de la CGT-INRAE aux collègues de l'institut à ce sujet ([décembre 2024](#))
 - (12) CS INRAE du 11 mars 2021. [Motion de soutien à la DG sur la question de « l'islamo-gauchisme »](#).

Conclusion

Dans l'esprit de la profession de foi sur la base de laquelle nous nous étions porté·es candidat·es en 2020, nous avons porté la voix de tous les agent·es INRAE, pour une autre organisation de la recherche et en particulier contre les dispositifs de précarité mis en place par la nouvelle LPR, et contre la précarité des ressources associée au fonctionnement en mode « projet ».

Nous avons tenté de porter une autre vision de l'agriculture et mis en évidence les domaines de compétences à investir au sein de l'Institut pour soutenir cette transition.

Nous avons lutté pour nous faire entendre, et faire entendre la voix d'une recherche indépendante du modèle dominant, toujours dans le respect de la diversité des approches et des trajectoires collectives et individuelles.

Enfin, notre engagement au sein du Conseil scientifique s'est toujours fondé sur une attention soutenue aux enjeux éthiques de notre profession et des activités de l'Institut.

Afin de poursuivre le travail que nous avons mené au cours de cette mandature, comme au cours des mandatures précédentes, au Conseil Scientifique de l'INRA puis de l'INRAE, nous vous invitons à voter et à faire voter pour les binômes présentés par la CGT-INRAE pour les élections 2025.

INRAE - Conseil scientifique : pour qui voter et pourquoi !

Le mandat des actuel.les élu.es du personnel au sein du Conseil Scientifique de l'INRAE prend fin au 31 octobre 2025. Une élection va donc avoir lieu pour les renouveler : élection organisée du 7 au 14 octobre 2025. **La CGT-INRAE soutient la candidature de 10 binômes qui se présentent dans les 10 secteurs de vote autour d'une seule et même plateforme commune.**

La CGT-INRAE appelle les collègues à voter et à faire voter pour ces candidat.es afin de défendre un INRAE 100 % public et au service de tous·tes les citoyen·nes !

Retrouvez ici la plateforme commune de l'ensemble de ces candidat.es :

[Pour un INRAE 100 % public et au service de tous·tes les citoyen·nes !](#)

Du 7 au 14 octobre 2025, votez et faites voter pour les candidat·es soutenu·es par la CGT-INRAE et présent·es dans TOUS les secteurs de vote !

Secteur 1. MATHNUM (Mathématiques et numérique) **et AGROECOSYSTEM** (Agroécosystèmes)

- Wolfram LIEBERMEISTER (DR - Jouy - MATHNUM)
- Muriel VALANTIN-MORISON (DR - Saclay - AGROECOSYSTEM)

Secteur 2. ECODIV (Ecologie et biodiversité) **et AQUA** (Écosystèmes aquatiques, ressources en eau et risques)

- Ivan SCOTTI (DR - Avignon - ECODIV)
- Valentine AUBARD (IE – Aix-en-Provence - ECODIV)

Secteur 3. BAP (Biologie et amélioration des Plantes) **et GEVES**

- Yann BOURSIAC (CR - Montpellier - BAP)
- Juliette SALVAING (CR - Lyon - BAP)

Secteur 4. SPE (Santé des plantes et environnement)

- Simon FELLOUS (DR - Montpellier - SPE)
- Freddie-Jeanne RICHARD (DR - Avignon - SPE)

Secteur 5. TRANSFORM (Aliments, produits biosourcés et déchets)

- Nancy TERRIER (CR - Montpellier - TRANSFORM)

- **Alberto TONDA** (DR - Saclay - TRANSFORM)

Secteur 6. PHASE (Physiologie animale et systèmes d'élevage)

- **Eric MAGRANER** (TR - Clermont - PHASE)
- **Thuy Thao Vi NGUYEN** (TR - Rennes - PHASE)

Secteur 7. GA (Génétique Animale) et SA (Santé Animale)

- **Xavier GODARD** (TR - Guadeloupe - GA)
- **Mélanie GUNIA** (CR - Toulouse - GA)

Secteur 8. MICA (Microbiologie et chaîne alimentaire) et **ALIMH** (Alimentation Humaine)

- **Elie PERRAUD** (CR - Saclay - Alim H)
- **Virginie GALEOTE** (CR - Montpellier - MICA)

Secteur 9. ECOSOCIO (Economie et sciences sociales) et **ACT** (Action, transitions et territoires)

- **François COLENO** (DR - Saclay - ACT)
- **Anouch MISSIRIAN** (CR - Toulouse - ECOSOCIO)

Secteur 10. APPUI A LA RECHERCHE

- **Cécile DOMOISON** (TR - Lusignan - APPUI)
- **Laurent ROUSSEAU** (AI - Paris - APPUI)

Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !



Bulletin d'adhésion à retourner
à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Grade :

E-mail :